

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **4**

OBJET :
**Mise à jour des statuts
de la Société Publique
Locale (SPL) GAIA**

SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire
JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,
Monique MORENO à Hélène BOUDON,
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Thierry BARTHELEMY,
Séráp ALP,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GAIA

- **Vu** le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 1531-1 qui prévoit que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent créer, dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi, des sociétés publiques locales dont ils détiennent la totalité du capital ;
- **Vu** la modification des statuts de la SPL « GAIA » approuvée le 27 juin 2023 par le Conseil Municipal de THIERS et le 6 juillet 2023 par le Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne ;
- **Vu** la délibération du 23 janvier 2024 relatives aux modifications des statuts de la SPL « GAIA » ;
- **Vu** l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 14 janvier 2025 ;

- **Considérant** que la Société Publique Locale (SPL) « GAIA » a été créée par la Commune de THIERS et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) dans le but de mettre en place une structure de développement économique solidaire et social sur le territoire de ces deux collectivités ;
- **Considérant** que ces modifications de statuts sont principalement sur les points suivants :
 - L'émission d'une nouvelle action en numéraire de 100,00 euros portant le capital social à 77 100,00 euros composé de 771 actions à 100,00 euros ;
 - la modification de l'objet social de la société afin de bénéficier du statut d'entreprise à but d'emploi (EBE) et décide en conséquence de modifier l'article 3 des statuts ;
 - La modification de la composition du Conseil d'administration à quatorze membres et de prévoir la nomination d'un administrateur représentant les salariés de la société et de modifier l'article 14 des statuts ;
 - Le complément de l'article 8 de dispositions relatives à l'amortissement et à la réduction du capital social ;
 - L'insertion d'un nouvel article 14bis relatif à la composition du comité technique ;
 - Le complément de l'article 15 sur la limite d'âge et la durée du mandat des administrateurs ;
 - La précision de l'article 49 relatif à l'affectation des résultats et impartageabilité des réserves obligatoires ;
 - La précision du fonctionnement de l'assemblée spéciale prévue à l'article 30.

Les statuts modifiés sont annexés à la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** les modifications des statuts de la SPL GAIA annexés à la présente délibération ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Farida LAID



Le Maire,



Stéphane RODIER